

ARRÊTÉ

Le Ministre de l'Instruction publique,
et des Beaux-Arts, et des Cultes,

Arrête :

Les Monuments de la Ville de Paris
ci-après désignés sont classés parmi les
Monuments historiques, savoir :

L'Eglise St Nicolas des Champs,.....

Paris le 10 février 1887

signé Berthelot.

Pour ampliation,
Le Directeur des Beaux-Arts
signé: Kampfen.

167 /
Avis au Préfet de la Seine le 11^r février 1887

Voir aff. Générale.

1887

Le 15 Mars 1887
Monsieur le Ministre